

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE REUNION DU 17 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 17 MARS à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Mr DUMONTET J-Jacques Maire.

Présents : DUMONTET Jean-Jacques - MEYNARD Michel – CLAUZADE Annick – CATUS Bernard - BOUILLAC Jean-François – GUILLON David - LANSADÉ BESSE Nathalie –VERLHIAC Martine - SILVA Stéphanie – VERLHAC J Claude

Absents : CESSAT Bernard – COSTE Stéphane – DELBOS Daniel - LACON Betty – VILATTE Cédric

Procurations : VILATTE Cédric à DUMONTET J-Jacques – COSTE Stéphane à GUILLON David - LACON Betty à BOUILLAC J-François et CESSAT Bernard à MEYNARD Michel

Secrétaire de séance : GUILLON David

Après lecture et approbation du dernier compte rendu, les membres du Conseil Municipal passent à l'ordre du jour

I –APPROBATION DE LA MODIFICATION ET REVISION A MODALITES SIMPLIFIEE DU PLU de la commune

DELIBERATION 2016.08

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-13-3, L 123-19 et R 123-20-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11.12.2014 décidant d'engager une procédure de révision à modalités simplifiées du PLU, et de modification du PLU conformément aux dispositions des articles L 123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le procès-verbal avec avis favorable de la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulée en mairie le 13.10.2015

Vu le projet mis à disposition du public du 23 Novembre 2015 au 23 décembre 2015 inclus;

Vu les remarques formulées par le public

Vu les conclusions avec avis favorable du commissaire enquêteur formulées en date du 11.01.2016

Considérant que le projet est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le dossier de révision à modalités simplifiées et de modification du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;

- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;

- dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de PAZAYAC et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture

- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la révision à modalités simplifiées et de la modification du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département

II – APPROBATION DES CA 2015

Après présentation des comptes de gestion des divers budgets communaux dressés par Mr le Trésorier, Mr le Maire fait procéder à leur vote respectif et quitte la séance après avoir confié à Mr MEYNARD Michel – président de l'assemblée, la présentation des comptes administratifs 2015 pour être soumis, à leur tour, au vote du conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- APPROUVE les comptes de gestion

- APPROUVE les comptes administratifs 2015 qui concordent en tout point avec les comptes de gestions dont ci-dessous les résultats:

DELIBERATION n°2016.09 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

	RESULTAT DE CLOTURE D'EXERCICE 2014		RESULTAT D'EXERCICE 2015		RESULTAT A LA CLOTURE D'EXERCICE 2015	
	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT	110 707.22		127 041.35		237 748.57	
INVESTISSEMENT	32 414.17			36 748.30		4 334.13

DELIBERATION n°2016.10 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

- solde excédent de fonctionnement : 237 748. 57
- déficit d'investissement : 4 334.13
- restes à réaliser dépenses : 137 750.00
- besoin de financement réel : 142 084.13
- affectation en investissement : 142 084.13 au compte 1068
- Affectation en fonctionnement : 95 664. 44 au compte 002

DELIBERATION n°2016.11 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOGEMENT SOCIAL

	RESULTAT DE CLOTURE D'EXERCICE 2014		RESULTAT D'EXERCICE 2015		RESULTAT A LA CLOTURE D'EXERCICE 2015	
	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT	1 245.35		8 959.30		8 959.30	
INVESTISSEMENT		8 945.62	3 581.06			5 364.56

DELIBERATION n°2016.12 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

- solde excédent de fonctionnement : 8 959. 30
- déficit d'investissement : 5 364. 56
- restes à réaliser dépenses : N
- besoin de financement réel : 5 364. 56
- affectation en investissement : 5 364.56 au compte 1068
- Affectation en fonctionnement : 3 594. 74 au compte 002

DELIBERATION n°2016.13 / COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SERVICE ADDUCTION EAU POTABLE

	RESULTAT DE CLOTURE D'EXERCICE 2014		RESULTAT D'EXERCICE 2015		RESULTAT A LA CLOTURE D'EXERCICE 2015	
	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT	16 127.99		5 527.86		21 655.85	
INVESTISSEMENT	35 319.54		43 675. 71		78 995.25	

DELIBERATION n°2016.14 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

- solde excédent de fonctionnement : 21 655.85
- Excédent d'investissement : 78 995.25
- restes à réaliser dépenses : 78 520.00
- besoin de financement réel : 425.25
- affectation en investissement 425. 25 au compte 1068
- Affectation en fonctionnement : 21 655.85 au compte 002

DELIBERATION n°2016.15 / COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	RESULTAT DE CLOTURE D'EXERCICE 2014		RESULTAT D'EXERCICE 2015		RESULTAT A LA CLOTURE D'EXERCICE 2015	
	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT	5 624.86		30 574. 03		36 198.89	
INVESTISSEMENT	4 597.33		11 406. 31		16 003.64	

DELIBERATION n°2016.16 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

- solde excédent de fonctionnement : 36 198. 89
- Excédent d'investissement : 16 003.64
- restes à réaliser dépenses : 40 000. 00
- besoin de financement réel : 23 996. 36
- affectation en investissement : 23 996. 36 au compte 1068
- Affectation en fonctionnement : 12 202.53 au compte 002

DELIBERATION n°2016.17 / COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

	RESULTAT DE CLOTURE D'EXERCICE 2014		RESULTAT D'EXERCICE 2015		RESULTAT A LA CLOTURE D'EXERCICE 2015	
	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT	3 357.49			1 328.57	2 028.92	
INVESTISSEMENT	4 420.36				4 420.36	

DELIBERATION n°2016.18 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

- solde excédent de fonctionnement : 2 028. 92
- Excédent d'investissement : 4 420.36
- restes à réaliser dépenses : N
- besoin de financement réel : N
- REPORT en fonctionnement : 2 028.92 au compte 002

III - AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**DELIBERATION n°2016.19 –**

Dans l'attente du vote du primitif 2016 par la collectivité et, dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2016 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L1612.1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement du capital de la dette. Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 des crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre opération	Crédits ouverts au PB 2015	Ouverture de crédits 2016
21 – op 42 – Traverse Daud.	570 000	142 500

BUDGET ANNEXE AEP

Chapitre opération	Crédits ouverts au PB 2015	Ouverture de crédits 2016
21 – op. trvx d'interco.La Feuillade	157 402	39 000

IV – SDE 24 – ECLAIRAGE PUBLIC**DELIBERATION n°2016.20**

Mr le Maire expose au Conseil, qu'afin de sécuriser le secteur du Ponteil et notamment l'allée de Lamaze, il conviendrait d'envisager une extension de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal abonde dans ce sens et demande que les diverses démarches soient entreprises auprès du SDE 24 afin que ce projet soit pris en compte sur une prochaine programmation.

V –TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE – Interconnexion La Feuillade**DELIBERATION n°2016.21**

Les travaux d'interconnexion d'adduction d'eau potable avec la commune de Lafeuillade ayant été programmés et réalisés dans l'urgence, Mr le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de contracter un emprunt de 100.000 €.

La CRCA Charente Périgord ayant été sollicitée, une proposition de prêt pour un montant de 100 000 € sur une durée de 10 ans – périodicité annuelle – au taux apparent de 1.25 % a été retenue.

Le conseil municipal à l'unanimité, mandate le Maire à l'effet d'effectuer toutes démarches nécessaires.

VI –Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort

DELIBERATION n°2016.22

Mr le Maire rappelle la compétence dévolue à la Communauté de Communes du Terrassonnais Thenon Hautefort concernant le service commun « fauchage et débroussaillage de la voirie communale » et la nécessité de signer une convention en vue d'adhérer à ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette adhésion et autorise le Maire à signer ladite convention qui entre en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Cette convention peut être résiliée unilatéralement à tout moment par simple décision de l'exécutif de l'une ou l'autre des parties signataires.

VII –INTERVENANT TAP

DELIBERATION n°2016.23

Mr LASCAUX, intervenant bénévole dans le cadre des TAP organisés les mardis et vendredis après-midi, ayant dû faire l'acquisition de certains matériaux nécessaires à ses diverses interventions, il convient de procéder au remboursement des frais qu'il a engagés et qui s'élèvent à la somme de 65.13 €.

Délibération prise à l'unanimité

VIII -PLU de La Feuillade – arrêt du projet

DELIBERATION n°2016.24

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de La Feuillade en date du 20/01/2016 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme et bilan de concertation

Vu le rapport de Mr le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- EMET un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme et bilan de concertation de la commune de La Feuillade

IX - DIVERS

- Proposition acquisition d'immeuble

Mr le Maire fait part au conseil d'une proposition d'achat d'immeuble sur la commune.

Devant l'avis très mitigé du conseil, une demande de visite du bâtiment est proposée.

Une décision sera prise ultérieurement

- Traverse de Daudevie –

Une nouvelle réunion est programmée le jeudi 24.03.16 en Mairie à 16 h

- Présentation du nouveau collaborateur du bureau d'études Socama et présentation du plan des travaux « revu et modifié »

- Prévision du lancement de l'appel d'offres

- Commissions communales

- programmation d'une réunion de la commission bâtiments le 21.03.2016 à 18 h

- Mise en place d'une commission « communes nouvelles »

Composition de la commission : Mr MEYNARD Michel – Mmes CLAUZADE Annick et LANSADE BESSE Nathalie. Un courrier sera adressé aux conseillers absents afin de connaître leur souhait.

- Salle des fêtes : demande d'occupation de la salle pour une section majorette – demande non retenue (motif : planning de la salle déjà chargé aux horaires sollicités)

- l'Agenda 21 local

Mr le Maire demande au conseil de réfléchir à la mise en place de l'agenda 21 sur la commune.

« Un agenda 21 local est un projet territorial de développement durable, porté par une collectivité locale, et qui prend la forme d'un programme d'actions (programme d'actions pour le 21 ème siècle).

IL peut être adopté par toute collectivité, Il n'y a pas de modèle unique d'agenda 21. Chaque programme d'actions est le reflet de la situation locale, de ses acteurs et de leurs attentes.

L'agenda 21 permet de mobiliser, sensibiliser et associer l'ensemble des acteurs à la construction d'un développement durable du territoire, c'est à dire un développement qui cherche à concilier la protection de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Il donne à la collectivité un cadre pour agir sur le court, moyen et long terme. »

Séance levée à 22 h 45